







comprendre toute la France en masse, et que l'Etat, chargé d'exercer sa surveillance sur chacune des associations, facilite leur établissement par tous les moyens qui sont en son pouvoir, sans nuire à son crédit personnel; c'est une grande institution, qui doit infailliblement contribuer à la prospérité du pays, et qui doit être, avec la réforme hypothécaire, l'objet constant de la sollicitude de l'Assemblée législative.

puelle, comprennent l'amortissement, les intérêts et frais, remboursables dans une période de temps qui ne pourra excéder 42 ans, suivant ce qui sera fixé par les statuts de chaque association, de manière à faciliter la libération des capitaux par un prélèvement sur les revenus annuels.

ordonnera les modifications nécessaires, suivant qu'il y aura lieu, et nommera un commissaire spécial chargé de surveiller toutes les opérations.

J'ai préparé depuis près d'un an un projet d'acte d'association pour Paris; je le tiens en réserve pour l'époque où un décret aura sanctionné l'établissement d'institutions de crédit foncier; j'appellerai quand il sera temps le concours de tous les bons citoyens.

J'ai l'honneur, etc. THIBAUT, ancien notaire à Paris.

Table with columns: FIN COURANT, Prêlé, Plus haut, Plus bas, Der. Rows include 5 0/0 courant, 5 0/0 emprunt 1847, 3 0/0 fin courant, 3 0/0 belges, 5 0/0 belges.

Table with columns: AU COMPTANT, Hier, Auj. Rows include Saint-Germain, Versailles, Paris à Orléans, Paris à Rouen, Rouen au Havre, Marseille à Avig., Orléans à Vierzon, Orléans à Amiens.

Table with columns: Bourse de Paris du 20 Juin 1849. AU COMPTANT. Rows include Cinq 0/0, Quatre 1/2 0/0, Trois 0/0, Cinq 0/0 (emp. 1848), Bons du Trésor, Actifs de la Banque, Rente de la Ville, Obligations de la Ville, Obl. Emp. 25 millions, Caisse hypothécaire, Caisse A. Gouin, Zinc Vieille-Montagne, Récepissés de Rothschild.

PROJET DE DÉCRET. Art. 1er. Il pourra être créé, sous la surveillance de l'Etat, des institutions de crédit, garanti par la propriété foncière, sous la forme d'associations civiles de propriétaires;

Art. 6. Chaque association pourra faire recouvrer chaque terme d'annuités par les agents du Trésor public et par les mêmes voies de contrainte que celles autorisées pour le recouvrement des impôts; elle jouira des droits, actions et privilèges attribués au Trésor, qui conservera néanmoins la propriété telle qu'elle est consacrée par les lois.

Mise à prix : 20,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, audit M. HUET, notaire, dépositaire des titres et du cahier des charges. (9664) 1

ARTICLES DE TOILETTE. — L'établissement de la parfumerie de la société hygiénique (en raison du contrôle et de la surveillance qui y exercent des chimistes et des médecins distingués) est sans contredit celui qui offre au public les meilleures garanties pour la bonne composition de ses produits.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES. Paris MAISON CITÉ TRÉVISE, 8 Etude de M. DEQUEVAUVILLIER, avoué à Paris, place du Louvre, 4, et place St-Germain-l'Auxerrois, 37. Vente sur folle-enchère.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

DOMAINE DE LÉCHÈRES. Etude de M. SAULIN, avoué à Joigny (Yonne). Vente sur publications judiciaires, en l'étude et par le ministère de M. Chaudot, notaire à Joigny, département de l'Yonne, en 86 lots, qui pourront être réunis en tout ou en partie, savoir:

DIVERSES ACTIONS.

Etude de M. CASTAIGNET, avoué à Paris, rue de Hanovre, 21. Vente, le vendredi 22 juin 1849, en l'étude de M. Fremyn, notaire à Paris, rue de Lille, 41, heure de midi.

LES DENTS SEYMOUR de leur inventeur chirurgien-dentiste, 8, rue Castiglione, ont obtenu une préférence générale. Rien n'est aujourd'hui mieux constaté que l'avantage de ces dents, qui se fixent et s'approprient à l'instant à la mastication et à la prononciation.

Paris MAISON A PASSY. Etude de M. VINCENT, avoué à Paris, rue Saint-Fiacre, 20. Vente en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, le 23 juin 1849.

Paris DIVERSES ACTIONS. Etude de M. CASTAIGNET, avoué à Paris, rue de Hanovre, 21. Vente, le vendredi 22 juin 1849, en l'étude de M. Fremyn, notaire à Paris, rue de Lille, 41, heure de midi.

GOUTTES ANTICHLORÉTIQUES Du Dr KOZEMCOW, de Moscou, 8, rue de Lombards, employées avec grand succès dans la nouvelle invasion du choléra en Europe. Prix : 5 fr. (2472)

Nous sommes dans une crise. LA CRISE

Quelle est cette Crise? Comment conjurer cette Crise? Le problème compliqué de la situation actuelle de la France a été posé et décidé ainsi par M. DE LAMARTINE dans le troisième numéro du Conseiller du Peuple.

4, RUE des 2 BOULES, MAISON DE TOILE EN GROS. La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1849, dans les PETITES-AFFICHES, la GAZETTE DES TRIBUNAUX et LE DROIT.

VENTES MOBILIÈRES. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. JACQUIN, huissier, rue des Bons-Enfants, 23. En une maison, rue Neuve-St-Augustin, 62.

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers:

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du 19 juin 1849. Du sieur HOLLIGAC (Jean), md de vins, rue Montorgueil, 13 [N° 8863 du gr.].

Décès et Inhumations. Du 18 juin 1849. — M. Leger-Valentin, rue de la Ville-Évêque, 27. — M. Mille-Perrin, rue Richemont, 5. — M. Doland-Besnon, rue Bonnières, 15. — M. Turgos, rue du Fg Poissonnière, 111.

TRIBUNAL DE COMMERCE. LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. Décret du 22 août 1848. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 19 juin 1849, lequel, en exécution de l'art. 1er du décret du 22 août 1848, et en la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements la société anonyme du chemin de fer de Paris à Sceaux, dont le siège est à Paris, rue de Valenciennes, 15.

RELEVÉS DE DÉSIGNATION. Du sieur CHAUVIN (Denis-Philippe-Auguste), ent. de bains, rue St-Nicolas, 123, le 25 juin à 3 heures [N° 609 du gr.].

PRODUCTION DE TITRES. Messieurs les créanciers du sieur PARIS (Pierre), ent. de peinture, à Saint-Maur, sont invités à produire leurs titres de créances avec un bordereau, sur papier timbré, indiquant des sommes à réclamer dans un délai de 20 jours, à dater de ce jour, entre les mains de M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2, syndic provisoire [N° 859 du gr.].

ASSEMBLÉES DU 21 JUIN 1849. DIX HEURES 1/2 : Gaillard, marbrier, rue de Valenciennes, 60. — M. Lebel, ent. de bâtiments, id. — M. Gerard, ent. de charpente, id. — M. Gerard, ent. de charpente, id. — M. Gerard, ent. de charpente, id. — M. Gerard, ent. de charpente, id.